



Compte rendu d'évaluation de terrain : LILLE METROPOLE

Evaluateurs : Christian HAÏSSAT, Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée et Louise SEGUIN, Plante&Cité - **Rédacteur :** Louise SEGUIN, Plante&Cité

Date de la visite : Jeudi 18 septembre 2014

Personnes rencontrées :

- Christiane BOUCHART, Vice présidente développement durable et plan climat
- Bernard DELABY, Vice Président espace rural et économie agricole
- Jean-François LEGRAND, Conseiller délégué Espace naturel, voies d'eau, trame verte et bleue
- Danièle PONCHAUX, maire d'Emmerin, pour la visite de la platière (+ une adjointe)
- Philippe HOLVOOTE, maire de Vendeville, pour la visite des Périseaux (+ un adjoint)
- Mélanie LOTTE, chargée de mission Eau
- Tiphaine MARION LECLERE, chargée de mission Ingénieur Espace naturel, voies d'eau
- Laurianne JASKOLSKI, chargée de mission financement, Espace naturel voies d'eau
- Céline SCAVENNEC, responsable mission stratégie et développement durable
- Isabelle CIEKANSKI, chargée de mission Filière agricole
- Nolüen GERMAIN, urbaniste, chargée de mission Agriculture
- Christine DELEFORTRIE, Elue à la chambre d'agriculture de Région NPDC
- Katia ROLLAND, Service Aménagement Territorial, Chambre d'agriculture de région du NPDC
- Hervé PARQUET, Service Aménagement Territorial, Chambre d'agriculture de région du NPDC
- Pierre DHENIN, Directeur de l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM)
- Christophe JOVENEUX, Directeur technique de l'ENLM
- Emmanuelle PICUS, Chargée de mission Territoires et développement durable à Lille Métropole

Catégorie des intercommunalités : Lille Métropole

(1 108 991 hab., Nord-Pas-de-Calais, Nord, 85 communes membres)



Figure 1 : Les communes membres

Contexte

Le nouveau conseil de communauté a été élu en avril dernier. Il comprend 179 élus dont 20 vice-présidents répartis en 9 commissions thématiques.

Lille Métropole est un EPCI créé en 1967 et comprend aujourd'hui 1,2 millions d'habitants répartis en 85 communes dont une partie est située en zone frontalière avec la Belgique.

Lille Métropole fait ainsi partie de l'Eurométropole et possède des zones très urbanisées et d'autres zones très rurales.

L'écologie urbaine est le deuxième poste de dépenses et concerne les compétences liées au Plan Climat Energie Territorial, à l'eau, à l'agriculture, à l'assainissement et aux ordures ménagères.

La compétence Eau à Lille Métropole comprend la production, la distribution, la collecte et le traitement, ce qui permet une maîtrise du cycle complet de gestion de l'eau potable.

Lille Métropole a ainsi rédigé un guide sur la bonne gestion des eaux pluviales et inscrit dans les documents d'urbanisme l'obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Protection de la ressource en eau

Le périmètre des champs captant du sud de Lille représente 40% de la ressource en eau potable de Lille Métropole. C'est donc un territoire qui représente un fort enjeu pour toute la métropole.

Lille Métropole a donc lancé l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau qui vise à identifier, sur l'aire d'alimentation des champs captant du sud de Lille, l'ensemble des pollutions diffuses et à créer une dynamique durable de territoire afin de réduire et de maîtriser ces sources de pollutions.

Cette démarche concerne notamment le monde agricole dans ses pratiques et sa structuration mais également dans son interaction avec l'aménagement du territoire, la gestion des espaces publics, les problématiques de recharge quantitative de la nappe.

Le volet agricole de cette opération a donc pour objectif de sensibiliser les exploitants à la présence de la recharge de la ressource en eau souterraine sur ce secteur et à leur rôle dans la préservation sur long terme de la qualité de la nappe et d'accompagner les exploitants dans le changement des pratiques.

Ainsi, grâce au travail d'accompagnement de Lille Métropole, 14 communes sur 37 situées sur la zone de champs captant sont passées en zéro phyto et ont signé la charte qui comporte 5 niveaux (le niveau 5 correspond à une gestion zéro pesticide partout).

Pour l'instant sur les espaces gérés par Lille Métropole, la gestion se fait par unités territoriales (4 unités gèrent donc la voirie et l'assainissement), et si une sensibilisation envers les unités a été faite, la gestion dépend du chef de secteur qui n'est pour l'instant pas obligé à passer au zéro phyto.

Les jardineries et jardins collectifs sont aussi engagés envers la réduction des pesticides. Et Lille Métropole dialogue avec les exploitants agricoles sur cette question.

Sur le site de la Platière, 120 hectares de zone très vulnérable, Lille Métropole est en cours d'acquisition des terrains depuis 2008 afin de réaliser un boisement de protection de la nappe. Les milieux ouverts sont entretenus par convention avec des agriculteurs pour du pâturage. Sur d'autres espaces et notamment une ancienne peupleraie, Lille Métropole

replante un bois avec des essences locales et souhaite concilier la protection des champs captants avec l'activité de promenade.



Figure 2 : Périmètre du projet de boisement



Figure 3 : Les nouvelles plantations

Politique agricole

2010 a été l'occasion de la mise en place d'une réelle politique agricole à Lille Métropole qui est en effet une des métropoles les plus agricoles de France : 46 % du territoire est en zone

agricole. L'agriculture est assez diversifiée et traditionnelle puisque près de la moitié des agriculteurs possède de l'élevage (polyculture élevage)

Lille Métropole a ainsi passé une convention cadre avec la Chambre d'agriculture pour faire un diagnostic de l'agriculture sur le territoire afin de structurer les actions futures.

Ces actions se tournent vers le développement des circuits-courts.

Lille Métropole a ainsi aidé à la création de points de vente collectifs, financièrement et en apportant un appui technique pour le montage de projet. Le dernier exemple en date a été la création à Wambrechies d'un point de vente collectif pour 17 agriculteurs à l'été 2014. Cinq personnes ont été embauchées pour gérer le point de vente et au bout d'un mois, il a fallu embaucher 3 personnes de plus face au succès du point de vente.

La métropole est aussi en cours d'installation d'une zone maraichère à Wawrin (présenté en action 2). Grâce à une acquisition par opportunité puisque la zone était préfinancée par la SAFER qui a été d'accord pour la céder à Lille Métropole.

Ainsi, sur un espace de 47 hectares, Lille Métropole va installer 6 agriculteurs porteurs de projet dont un pépiniériste qui fournit aussi des plans de légumes bio et pourra ainsi fournir les autres. Un espace test de 7 hectares sera réservé à l'accueil de 10 agriculteurs qui souhaitent tester leur projet. Enfin, 10 hectares de réserve foncière pourront éventuellement servir à installer les agriculteurs de la pépinière après leur phase de test sur 12 à 18 mois.

Le projet est animé par Lille Métropole, la Chambre d'agriculture, le Gabnor et la FRCUMA et a coûté 2,8 millions en investissements.

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement (certaines parcelles sont déjà en cours de conversion en bio) et surtout plus diversifiée va ainsi remplacer de l'agriculture traditionnelle dès que les travaux en cours seront finis.



Figure 4 : Les travaux sur la zone maraichère de Wawrin

Lille Métropole a aussi passé une convention avec la SAFER sur la veille des terrains et le diagnostic de territoire a permis d'identifier une quarantaine d'agriculteurs qui n'ont pas de repreneurs. Elle mène également des partenariats avec les associations Terres de liens et Terres en ville (dont le vice-président est également vice-président à Lille Métropole).

Afin de mettre en valeur le patrimoine agricole du territoire auprès des habitants, Lille Métropole a souhaité la création d'un parc agricole sur la zone des Périseaux (présenté en action 1). Cette plaine de 266 hectares au milieu d'un tissu urbain dense doit devenir un espace accessible à tous. L'esprit du projet impose donc des loisirs privilégiant les activités de promenade et de détente. Les déplacements pédestres, cyclistes et cavaliers sont encouragés et les usages autres qu'agricoles sont proscrits.

Les objectifs généraux du projet sont donc de concilier agriculture et loisirs nature par une agriculture multifonctionnelle, un saut qualitatif en matière d'environnement, un paysage agréable et authentique, des usages choisis et compatibles avec l'activité agricole, un espace plus accueillant.

L'espace a ainsi été classé A au PLU et Lille Métropole a acheté des bandes de terrain pour créer des cheminements parallèles à ceux préexistant pour permettre le passage des promeneurs, cavaliers et cyclistes. Elle a également réhabilité les chemins agricoles qui le nécessitaient. Les chemins font aujourd'hui 12m de large pour permettre cette multi fonctionnalité et faciliter le travail de récolte. Des barrières adaptées ont été posées à l'entrée de la zone pour éviter la circulation des engins motorisés non-agricoles.



Figure 5 : Les nouveaux cheminements de la zone des Périseaux

Des haies ont été plantées partout où cela était possible et un verger a été planté sur un ancien terrain en friche.



Figure 6 : Le verger

Cantines scolaires

Lille Métropole travaille avec le club des villes durables et partenariat avec Aprobio pour faire un diagnostic des cantines. Sur toutes les communes, les modes de gestion sont très différents (6 modes ont été identifiés) et une cartographie précise les modes de gestion.

Lille Métropole intervient donc pour former et sensibiliser acheteurs et cuisiner et travailler sur les filières locales (pommes de terres, carottes notamment), notamment grâce à une aide à la rédaction de cahier des charges.

Ce travail a été engagé en 2011 en même temps que le conseil général avait lancé le plan assiette durable dans ses collègues.

Le Parc Mosaïc

Le Parc Mosaïc, ouvert en 2002 sur 33 hectares est surnommé le Jardin des cultures car chaque année, un nouveau petit jardin à l'intérieur du parc est ouvert, sur le thème d'une zone géographique. Pour l'élaboration du jardin, un groupe de 30 personnes issues de la zone géographique choisie, se regroupe pour définir ensemble les spécificités et points communs de leur territoire. Une fois ce cahier des charges établi, le concours est ouvert aux paysagistes qui doivent nécessairement y intégrer une part de nature, des animaux et du rêve. 22 % du budget alloué aux travaux de jardins sont réservés aux associations d'insertion.



Figure 7 : Une partie de la zone anglo-saxonne du Parc Mosaïc